



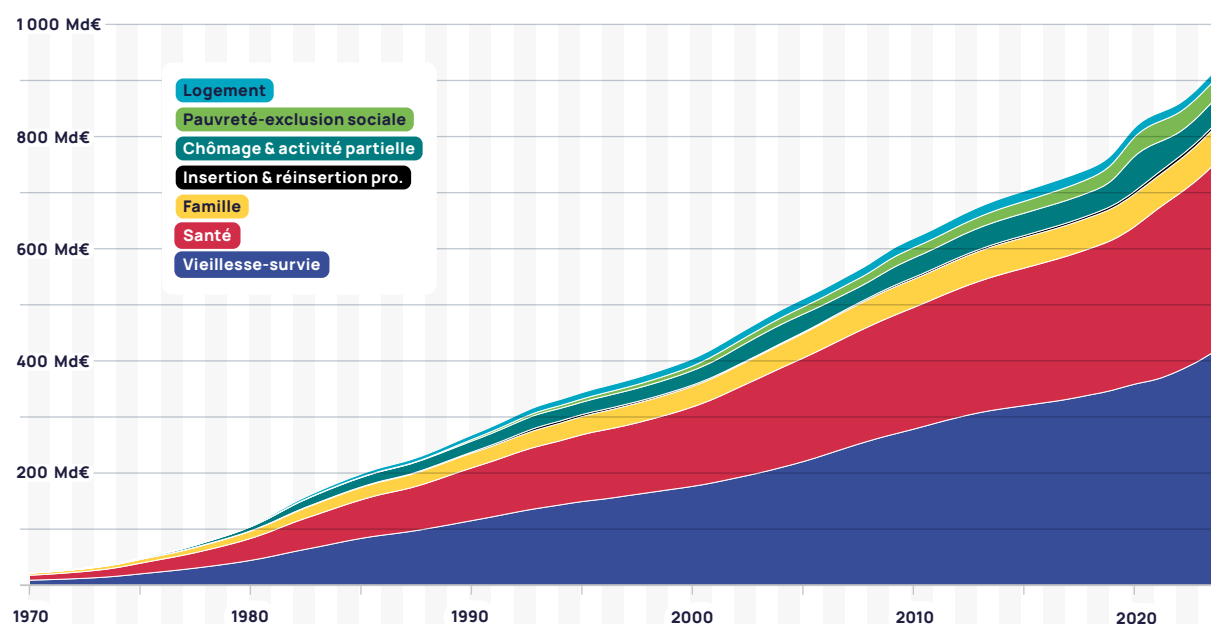
LE RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE COÛTE-T-IL TROP CHER ?

Unédic

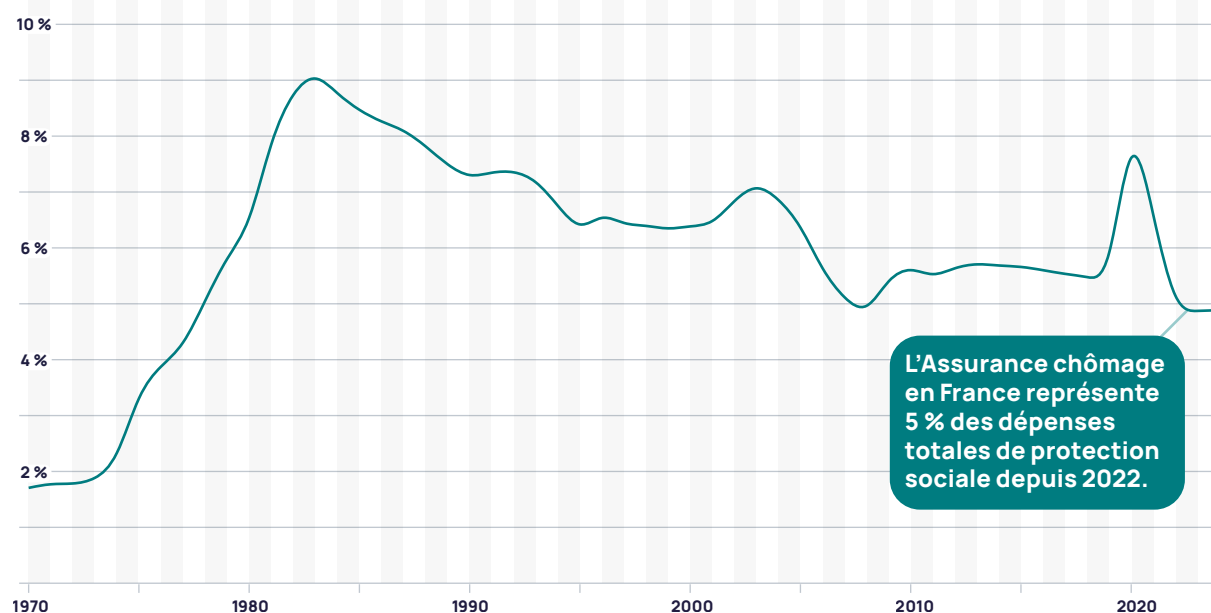
Beaucoup d'idées reçues circulent sur l'Assurance chômage. Cette publication les confronte aux faits et aux chiffres.



Évolution des dépenses de protection sociale par catégorie depuis 1970



Part du risque chômage dans les dépenses de protection sociale depuis 1970



En 2024, l'Assurance chômage en France représente¹ :

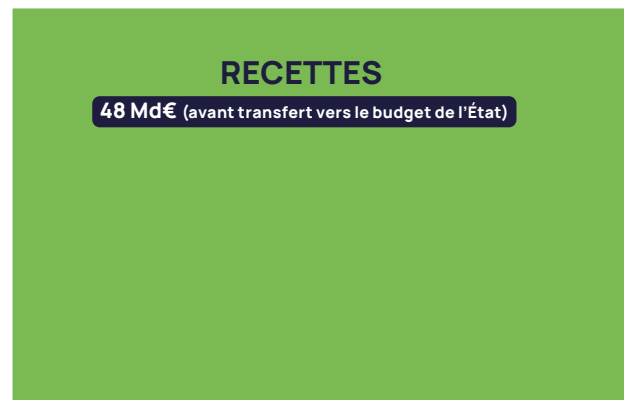
6,3 millions

de personnes inscrites à France Travail

2,7 millions

d'allocataires indemnisés

En 2024, l'Assurance chômage en France c'est aussi :



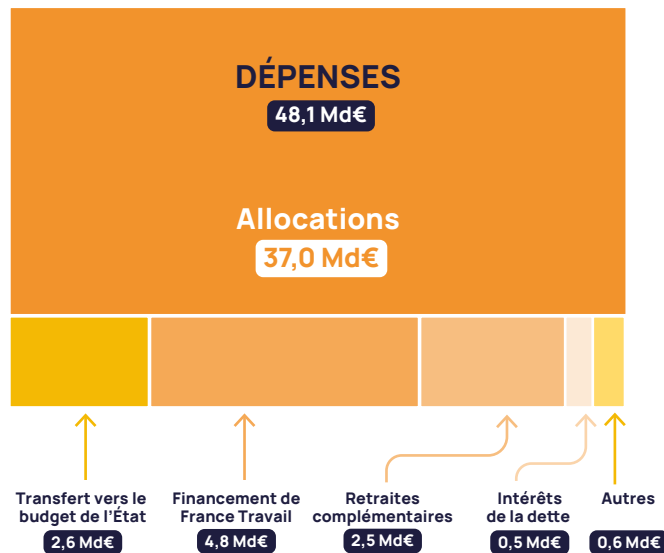
30 millions de travailleurs

(salariés ou indépendants, des secteurs privé et public) contribuent aux ressources de l'Assurance chômage via la CSG "activité".



5 millions d'employeurs,

dont **2 millions d'établissements** qui versent des cotisations au régime d'assurance chômage pour 20 millions de salariés et **3 millions de particuliers employeurs** qui cotisent également au régime pour plus d'1 million de salariés.



Au regard du solde entre recettes et dépenses, et du fait de la mise à contribution de l'Unédic afin de financer des dispositifs ne relevant pas de sa raison d'être, le régime d'assurance chômage ne dispose pas des marges nécessaires pour réduire sa dette malgré une période de conjoncture économique plus favorable².

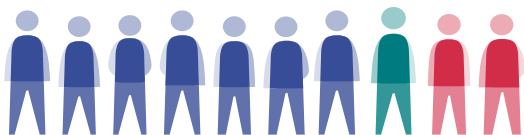
Quels bénéfices pour l'emploi ?

Assurantiel, redistributif et solidaire, le régime d'assurance chômage est un pilier du modèle social français : il permet de protéger des millions de salariés et d'employeurs face aux difficultés économiques.

L'Assurance chômage a des effets économiques, sociaux et sociétaux concrets : 12 mois après leur prise en charge, **8 bénéficiaires sur 10** ont franchi une étape dans leurs parcours professionnels. Les autres bénéficiaires continuent d'être accompagnés par l'opérateur France Travail³.

7 sur 10 ont repris au moins un emploi

Dans 2 cas sur 3, il s'agit d'un emploi durable (CDI ou CDD de 6 mois ou plus)



1 sur 10 a suivi une formation ou créé une entreprise

Parmi les bénéficiaires de l'Assurance chômage en 2024 :



295 000 allocataires ont soit créé ou repris une entreprise au cours de leur droit, soit opté pour l'aide à la reprise ou à la création d'entreprise (ARCE, premier versement).



93 000 allocataires ayant été licenciés économiques ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé vers le retour à l'emploi dans le cadre du Contrat de sécurisation professionnelle (CSP).



64,9 % des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail ont accédé à un emploi 6 mois après avoir suivi une formation à visée d'emploi direct.

¹ Source : FNA-DSN-FT, France métropolitaine, hors particuliers employeurs, frontaliers.

² L'arrêté du 27 décembre 2023 a imposé à l'Unédic des prélèvements de l'État réduisant ainsi les recettes du régime de 12,05 Md€ de 2023 à 2026 : 2,0 Md€ en 2023, 2,6 Md€ en 2024, 3,35 Md€ en 2025 et 4,1 Md€ en 2026.

³ Pour en savoir plus sur les parcours des bénéficiaires du régime d'assurance chômage, rendez-vous sur le site internet de l'Unédic <https://www.unedic.org/>